



Secret professionnel du notaire entre les héritiers

Par **margaux80**, le 14/01/2015 à 11:49

Bonjour,

Actuellement en désaccord avec mes deux sœurs pour la succession de nos parents, j'aimerais savoir si le notaire s'occupant de la succession est tenu au secret professionnel me concernant. Plus précisément est-il autorisé à dévoiler à l'une ou à mes deux sœurs les questions que je lui pose ou ce que je lui confie personnellement? Le secret professionnel le tient-il de garder pour lui mes interrogations personnelles concernant le partage des biens?

Cordialement

Par **domat**, le 14/01/2015 à 12:53

bjr,

comme le notaire n'a pas pour fonction de trancher un litige entre héritiers, il est sans doute obligé d'expliquer à vos soeurs les teneurs de votre désaccord sachant que si le désaccord persiste le notaire va vous renvoyer vers un juge qui seul a le pouvoir de trancher un litige.
cdt

Par **margaux80**, le 17/01/2015 à 19:33

Merci beaucoup...donc tout ce que je lui dis est susceptible d'être répété à l'une de mes soeurs?

Cordialement